



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 50649

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche au sujet de l'avenir de la filière ovine en France. En février dernier un plan d'action aux objectifs ambitieux a été annoncé. Toutefois, certaines organisations syndicales représentant la profession se montrent sceptiques quant à son application, à cause notamment de la teneur des accords de Berlin. Les contentieux portent notamment sur l'évolution des niveaux de compensation qui aggraverait les différences entre production animale et grande culture, les modifications de l'OCM bovine qui creuseraient un écart encore plus important entre les productions animales et, enfin le manque de considération à l'égard de la filière ovine. Les inquiétudes de cette profession sont légitimes. En effet, en dix ans, notre cheptel national de brebis a perdu plus d'un million de têtes, selon un rythme moyen de baisse annuel de 2 %. De plus, plus de la moitié des éleveurs ont plus de cinquante ans et seulement un sur cinq peut prétendre avoir un successeur. Dans le cadre des enveloppes de flexibilité prévues par les Etats membres, il apparaît possible de mettre en oeuvre un complément extensif aux ovins, équivalent à celui de l'OCM bovine pour les brebis déclarées à la PCO ; de même, un complément à la brebis allaitante de 100 francs par tête permettrait de prendre en compte la baisse des prix programmée dans le cadre des accords de Berlin, la prime pour les brebis laitières pouvant être maintenue à son niveau actuel. Il lui demande donc quelle est la position du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

De nombreux parlementaires ont appelé l'attention du Gouvernement sur les préoccupations des éleveurs ovins et sur la nécessité de faire évoluer les soutiens dont bénéficie le secteur ovin-viande dans notre pays. Le Gouvernement est conscient des difficultés structurelles que connaît cette filière, lesquelles justifient entièrement l'attention portée au secteur. Il ne saurait rester indifférent face à la baisse de production nationale qui engendre directement un accroissement des importations. Le ministre de l'agriculture et de la pêche entretient un dialogue étroit avec les représentants professionnels du secteur afin d'analyser avec eux non seulement les difficultés persistantes de la filière, mais également les voies que pourrait ouvrir une négociation européenne autour de l'organisation commune de marché (OCM) des viandes ovines et caprines. En effet, au niveau national, dans le prolongement du rapport sur le secteur qui lui a été remis par M. Thomas, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, et par M. Launay, député du Lot, le ministre de l'agriculture et de la pêche a mis en place un plan d'action en faveur de l'élevage ovin, destiné à pérenniser et redynamiser cet élevage. Doté de moyens financiers significatifs, ce plan d'action a pour objectif d'offrir de réelles perspectives d'avenir aux éleveurs et de permettre la juste reconnaissance de la contribution de cet élevage au regard des fonctions qu'il assure en terme économique, mais également territorial, social ou environnemental, dans notre pays. Ainsi que cela était également indiqué dans le rapport, il est clair que cette réflexion nationale doit s'accompagner d'une réflexion de fond sur l'avenir de l'organisation commune de marché. En vigueur depuis vingt ans, elle ne peut rester figée sans tenir compte ni des réformes qu'ont connues les autres secteurs agricoles, ni de l'évolution de la production et du niveau de vie des producteurs au cours de cette période. Consciente de cette nécessité, la Commission européenne a également demandé que lui soit remis un rapport d'évaluation du fonctionnement de cette OCM,

qui devrait être très prochainement disponible. Le Gouvernement a rappelé solennellement sa détermination à agir pour faire évoluer l'OCM. Cependant, il convient de mesurer les difficultés que présentera cette négociation portant sur une révision des mécanismes communautaires de soutien, alors même que de nombreux états membres de l'Union européenne ne partagent pas nos préoccupations ou nos appréciations des mesures nécessaires. Il est néanmoins urgent d'engager ce débat communautaire. C'est en ce sens que le Gouvernement apportera son soutien au projet d'organisation d'un colloque sur le sujet à Bruxelles au cours de l'automne, présenté par les représentants professionnels. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a prévu d'y participer, car il est essentiel que l'avenir de la filière ovine figure au cœur des préoccupations de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50649

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2000, page 5195

Réponse publiée le : 6 novembre 2000, page 6345